

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	139 519	48,71	109,97	149 700	72 919	48,71	72 919
Taxe foncière non bâties (TFNB)	8 868	76,70	109,78	9 400	7 210	76,70	7 210
Taxe d'habitation (TH)	23 226	11,97	44,67	24 875	2 978	11,97	2 978
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	83 107		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		83 107

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	83 107	48,71		☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)	83 107	76,70		
Taxe d'habitation (TH)	83 107	11,97		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			991	0	0		991

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	83 107	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	991	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
						84 098

A LONS LE SAUNIER

Le 08 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
JEAN-LUC BLANC
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le

Pour la Préfecture,

Le 13/04/2023
Pour la Commune
Le Jaurie,
Jean-Charles
DAUDZ

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFR	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	66	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	2 797	c. Centrales photovoltaïques	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	0	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Locaux industriels	0	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
	925	b. Par la loi (terres agricoles)	1 741	f. Transformateurs électriques	
		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
		a. Par le conseil municipal			
		b. Par la loi			
Taxe d'habitation :				5. RÉFORMES FISCALES	
a. Dotation pour perte de THLV				Taxe d'habitation :	
b. Dotation pour Mayotte				a. Fraction de TVA nationale (%)	
Cotisation foncière des entreprises :				b. TVA prévisionnelle	1,000000
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>			c. Coefficient correcteur	
b. Base minimum					
c. Locaux industriels					
d. Autres allocations					
4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION					
a. Hors résid. principales et log. vacants	24 875				
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>				

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :
	national 11	départemental 12				
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	46,73	116,83	6,86000	109,97	a. National >>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	33,18	126,10	16,32000	109,78	b. Communal >>>
Taxe d'habitation (TH)	22,98	22,33	57,45	12,78000	44,67	Taux maximum :
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
						b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	